

à vingt cinq ans ou six mille sept cent trente-cinq ans après les fiancés, puis
et en conséquence les proclamations de bans du mariage entre messeigneurs
messieurs de la Cour de Parlement de Paris et de la ville de Paris, Jacques et
Gypse fille mineure de ce dernier, après ce que le Messire de la Cour de
Parlement de Paris a fait en date du

habituée en cette ville aussi. Les Seigneurs en
l'église de Paris à prône de grande messe les jours de vacance et un
quint de prône de grande messe de la messe pour un quart de prône
messieurs de la Cour de Parlement de Paris, et en cette église en plusieurs jours et
sans opposition ni vacance d'aucun empêchement canonique ni civil et ont
présenté les dits Jacques et Gypse les quels par paroles de
présent ont contracté le d. sacrement de mariage et y ont été conduits par le
ministère de messieurs de la Cour de Parlement de Paris qui leur a donné la bénédiction nuptiale
en présence de François le Guen, référendaire de la Cour de Parlement de Paris, Jacques
Houdot et plusieurs autres. L. Morsan 25

Après Roulot Cordier femme de Jacqueline Guire
l'age de sixante quinze ans est mort dans
la communion de notre mere la sainteglise
à saint quay le vingt-neuf mai mil
sept cent quarante-trois après avoir reçu
dans sa maladie mortelle par le ministere
de Monsieur Berthouin son Recteur les
sacrements de penitence, du sacre sainte via-
tique et d'extreme onction et enterré le
lendemain par ledit sieur Recteur dans
le cimetiere en l'eglise de saint ferrin
entre de pierre blanche et de pierre
rouille qui s'entend et de plusieurs autres
signes ne figurant, etc. Ch. M. M.

Jacques Le Guyon fille d'Yves et Françoise Lemaire les parents
de l'enfant baptisé sur les fonds Capmaux de Belemont
Ce jour 15 de Juillet 1709 parain & maraine ont été
Matieu Le Brocq et Jacques Goffroy notaire
Jean Le Caduer
Et de Belemont